

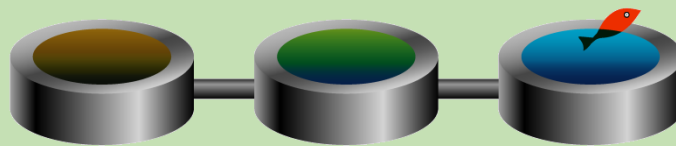
RAPPORT ANNUEL

COMMUNE D'AUBIGNOSC

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



**EXERCICE
2024**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice **2024** présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition ainsi que le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr (rubrique « l'Observatoire »).

JUIN 2025

Annexe à la DCM N° 29/2025 du 3 juillet 2025

Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURÉS	3
■	CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.....	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	ETAT DE LA DETTE.....	13
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS	13
■	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	13
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	14
■	PRIX GLOBAL : AUBIGNOSC.....	14



■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement collectif

La commune n'adhère à aucun EPCI pour cette compétence.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

522 habitants (sur 639 habitants au 1^{er} janvier 2024 / INSEE)

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 23 juillet 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Avenant au contrat :

Avenant n°	Date	Objet
1	Juin 2019	*Facturation : 2 factures sur la consommation réelle via la télégestion (suppression de l'estimation de juillet) *Ajouter le contrôle des bornes incendies *Compléter le bordereau des prix par le coût d'un contrôle des forages domestiques.
2	Février 2025	Prolonger la DSP. Fin de contrat au 31 décembre 2025

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2024
Nombre d'abonnements domestiques	262

■ VOLUMES TRAITES EN 2024 : 35 831 M³

■ VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m³]	2024	2023
- aux abonnés domestiques	26 191	27 676
- aux abonnés non domestiques	0	0
Total...	26 191	27 676

■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2022	2023	2024
Réseau séparatif	7.541	7.541	7.541

Nettoyage du réseau à titre préventif : 1731 ml en 2024



■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées. La station d'épuration de 600 EH a été mise en service le 1^{er} juillet 2012

STEU N°1 : STEP du Village
Code Sandre de la station : 060904013001

DESCRIPTIF GENERAL DE LA STATION

Type d'épuration	Filtres plantés de roseaux	Date de mise en service	1 ^{er} juillet 2012
Maître d'ouvrage	MAIRIE D'AUBIGNOSC	Constructeur	ATELIER REEB & MINETTO
Exploitant	Sté des Eaux de Marseille (DSP)	Capacité en EH	600
Type de milieu récepteur	Infiltration obligatoire sur place	Capacité en kg de DBO5/j	36
	(*) Surverse : ruisseau		
Nom du milieu récepteur	Le Riou	Capacité en m³/j	155

Commune(s) raccordée(s)	AUBIGNOSC
Nombre d'abonnés raccordés	262
Nombre d'habitants raccordés	522
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	155
Prescriptions de rejet	
Soumise à ☐ Autorisation en date du ...	
☒ Déclaration en date du ...	20 MAI 2011



NIVEAU DE REJET (DLE du 20 mai 2011)			
	DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	25	125	35
Rendement minimum (%)	70	75	90

**RESULTATS DU BILAN 24 H effectué les 22 et 23 janvier 2024
par le BE « A2E ENVIRONNEMENT » :**

Entrée STEP

Temps de fonctionnement des pompes :

	Compteur initial (h)	Compteur final (h)	Total (h)	Débit (m ³ /h)	Volume calculé sur 24h
Pompe 1	2363,01	2363,47	0,46	83,9	38,59 m ³
Pompe 2	2339,98	2340,30	0,32	72,3	23,14 m ³

Soit un volume total sur 24h de 61,73 m³.

Paramètres	Résultats	Unités	Charges (kg/j)
Volume mesuré	61,73	m ³	-
pH in situ	8,3	U.pH	-
Température in situ	17	°C	-
pH	7,7	U.pH	-
Température de mesure du pH	19,5	°C	-
Matières en suspension (MES)	160	mg/l	9,872
Nitrates	<1.00	mg NO ₃ /l	NQ
Azote nitrique	<0.20	mg N-NO ₃ /l	NQ
Nitrites	<0.04	mg NO ₂ /l	NQ
Azote nitreux	<0.01	mg N-NO ₂ /l	NQ
ST-DCO	345	mg O ₂ /l	21,287
DBO-5	160	mg O ₂ /l	9,872
Azote Kjeldahl	74,4	mg N/l	4,590
Azote ammoniacal	63	mg N/l	3,889
Ammonium	81	mg NH ₄ /l	5,000
Azote global (NO ₂ +NO ₃ +NTK)	74,4	mg N/l	4,590
Phosphore	6,7	mg/l	0,413

Sortie STEP

Calcul du débit de sortie : Le volume a été calculé en faisant la moyenne arithmétique des valeurs de volume mesuré lors des campagnes précédentes :

Dates	4/10/18	10/10/19	13/10/20	6/10/21	11/10/22	23/01/24	Moyenne
Volume	56,7	75,6	50,4	151,2	107,1	50,4	80,9

Soit un volume moyen 24h estimé à **80,9 m³**.

Paramètres	Résultats	Unités	Charges (kg/j)
Volume estimé	80,9	m ³	-
pH in situ	7,5	U.pH	
Température in situ	12,4	°C	
pH	7,3	U.pH	-
Température de mesure du pH	19,6	°C	-
Matières en suspension (MES)	<2,0	mg/l	NQ
Nitrates	216	mg NO ₃ /l	17,474
Azote nitrique	48,8	mg N-NO ₃ /l	3,996
Nitrites	<0,04	mg NO ₂ /l	NQ
Azote nitreux	<0,01	mg N-NO ₂ /l	NQ
ST-DCO	11	mg O ₂ /l	0,900
DBO-5	<3,0	mg O ₂ /l	NQ
Azote Kjeldahl	<3,00	mg N/l	NQ
Azote ammoniacal	<0,5	mg N/l	NQ
Ammonium	<0,6	mg NH ₄ /l	NQ
Azote global (NO ₂ +NO ₃ +NTK)	<3,00	mg N/l	NQ
Phosphore	5,5	mg/l	0,450

■ QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration :

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEP du Village (Code Sandre : 060904013001)	0	0
Total des boues produites		

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEP du Village (Code Sandre : 060904013001)	NEANT	NEANT
Total des boues évacuées		

Rapport annuel

EXERCICE
2024

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

■ PATRIMOINE COMMUNAL : STATIONS DE TRAITEMENT

❖ STATION D'EPURATION DU VILLAGE

Poste de relevage de tête :

La station est équipée d'un dégrilleur automatique et de deux pompes de relevage de 75 m³/h.

Le traitement est constitué d'une aire plantée de roseaux avec un premier lit d'infiltration puis un réservoir de chasse muni d'un système à auget basculant et un deuxième lit d'infiltration

❖ POSTE DE RELEVAGE DES AMARINES

Cuve : diamètre 1.30 m, hauteur 2.50 m

Panier de dégrillage avec entrefer de 40 mm

Deux pompes de 6 m³/h à 19.20 m HMT

❖ POSTE DE RELEVAGE DU VILLAGE

Cuve : diamètre 2.80 m, hauteur 5.50 m

Panier de dégrillage avec entrefer de 30 mm

Deux pompes vers bassin d'orage 42 m³/h à 9.50 HMT

Bassin d'orage de 46 m³

Deux pompes de reprises de 17 m³/h à 28.60 m HTM

■ EVOLUTION

Station d'épuration : mise en service le 1^{er} juillet 2012

Station de relevage du village : mise en service le 1^{er} juillet 2012

Station de relevage des Amarines : septembre 2012

TAUX DE RACCORDEMENT : **73 % de la population**



■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. : **Délibérations du 21 février 2011, du 16 février 2012 et du 6 avril 2023**

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- une part fixe (abonnement)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Pour la collectivité :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie fixe pour la consommation d'eau potable

Pour la société des Eaux de Marseille :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable par tranche progressive :
tranche 1 : jusqu'à 80 m³
tranche 2 : de 81 à 150 m³
tranche 3 : au-delà de 150 m³ annuels

- *Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025*

À compter de l'année 2025, une nouvelle redevance est instaurée par l'Agence de l'eau au titre de la **performance des systèmes d'assainissement collectif**. Elle remplace la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

Cette redevance a pour objectif d'inciter les collectivités à améliorer le fonctionnement et le rendement de leurs réseaux et stations d'épuration, en lien avec la qualité des milieux aquatiques. Elle prend en compte plusieurs critères, notamment :

- le taux de conformité des équipements (réseaux et stations),
- la réduction des charges polluantes non traitées (fuites, déversements, etc.),
- la capacité à maîtriser les rejets par temps de pluie.

La redevance est calculée en fonction de la performance réelle du service : **plus le système est efficace, plus la redevance est réduite**. À l'inverse, des performances faibles entraînent une redevance plus élevée. Pour la commune, la redevance a été fixée à 0.01 € HT.

Commune d' AUBIGNOSC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2024

tarif domestique Commune

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (y compris Agence de l'Eau)

• Évolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1er janv 2024	1er janv 2025	Variation %
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25.72	26.54	3.19 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	T1 0.2573	0.2654	3.15 %
		T2 0.3216	0.3317	3.14 %
		T3 0.4502	0.4644	3.15 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30	30	0
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0.50	0.50	0
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte 2024	0.16	0	
	Redevance de performance 2025	0	0.01	
	TVA	10 %	10%	0

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janv. 2025	1er janv 2024	Variation %
Exploitant	61.04	59.16	3.18 %
Collectivité	90	90	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		19.20	0
Redevance de performance	1.2		
HT	152.24	168.36	
TVA	15.22	16.84	
Total [€ TTC]	167.46	185.2	15.53

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.39 €/m³ 1.54 €/m³ -9.6 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION EN 2024



Recettes de la collectivité : 20 248 €

Recettes de l'exploitant dans le cadre du contrat de délégation : 14 878 €

Rapport annuel

EXERCICE

2024

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

A - Plan des réseaux (15 points)	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	4
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10

Désignation	Nb de Point 2024
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	1
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10
Résultat	105

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Travaux 2024
	NEANT

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	PRET
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2024	357 605.68 €
Remboursements au cours de l'exercice	25 635.32
dont en intérêts	10 421.92
dont en capital	15 213.40
Encours de la dette – 31 décembre 2024	342 280.84 €

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2024
Montant de la dotation aux amortissements	39 265 €
Amortissement subventions	23 927.95 €

■ PRÉSENTATION DES TRAVAUX REALISES

Objet des travaux	Montant des travaux
NEANT	0

■ PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ PRIX GLOBAL : AUBIGNOSC

Eau potable	Collectivité : AUBIGNOSC, DSP par affermage du 23/07/2013 avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, Tarif domestique : Commune
Assainissement collectif	Collectivité : AUBIGNOSC, DSP par affermage du 23/07/2013 avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, Tarif domestique : Commune

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Evolution %
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	116.42 € 59.16 €	120.28 € 61.04 €	
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	111.74 € 90,00 €	111.74 € 90,00€	
Agence de l'eau <i>Pour le service d'eau potable</i>	36 €	52.80 €	
<i>Pour l'assainissement collectif</i>	19.20 €	1.2 €	
TVA pour le service d'eau potable (5.5) pour l'assainissement collectif (10)	14.53 € 16.84 €	22.28 € 15.22 €	
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	278.69 € 185.2 €	307.10 € 167.49 €	10.10 % -10 %
TOTAL TTC GLOBAL	463.89 €	474.59 €	2.31 %

En 2025, le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 3.95 €.